

Initiatives ministérielles

• (1550)

Maintenant, je termine, madame la Présidente. Je donne le message: ce projet Hibernia est bon pour le Canada. Il est excellent pour le Québec. Il nous met sur la *map* dans les hydrocarbures. Il est nécessaire et essentiel pour ma circonscription pour les années 1992 à 1996. Et c'est dans cet esprit-là qu'on a commencé, nous autres, notre gouvernement, à préparer, à développer la technologie de mon chantier de Lauzon en lui donnant des sommes de 150 millions de dollars depuis 1987 pour améliorer sa technologie et nous allons continuer d'ici à ce que l'application de ce programme-là commence en 1992, nous allons continuer à aider les gens de Lauzon, les gens du groupe MIL, parce qu'on les épaule dans le programme d'exécution des frégates qu'ils sont en train de construire également pour le gouvernement canadien.

Alors, j'ai l'impression, madame la Présidente, que mon gouvernement, aujourd'hui, fait une excellente contribution à Lauzon, à Lévis et à la province de Québec, et c'est un excellent investissement pour l'ensemble du Canada.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, après avoir écouté mon collègue sur le projet Hibernia, je ne voudrais pas retourner en arrière pour ramener les arguments qui avaient été donnés pour ce grand projet qui est attendu depuis au-delà de 18 ans probablement. C'est un grand projet, évidemment, pour Terre-Neuve, et on comprend qu'avec le taux de chômage qu'il y a à Terre-Neuve, c'est un projet qui était bien vu dans l'ensemble de la population. Mais, après avoir vu des chiffres sur le projet et la quantité d'argent qui va être investi par le gouvernement fédéral, je me suis intéressé et j'ai regardé quelques éléments. Comme de fait, notre collègue, le député de Richelieu, est arrivé avec un amendement que j'ai trouvé un peu intéressant pour la simple raison qu'il mentionne que la plupart des travaux devraient être faits par des entreprises canadiennes. C'est évident que c'est souhaitable. Mais ce qui n'est pas évident dans tout cela, c'est que c'est évident qu'il n'a pas consulté des gens dans le domaine, que ce soit la MIL, la SNC, les grandes compagnies québécoises, qui s'y connaissent dans le domaine.

On va reculer quelques années parce que j'ai consulté, je ne vais pas les nommer, ils ne voudraient pas être cités comme tels ici, des experts dans le domaine, la MIL et la SNC, qui m'ont donné des chiffres intéressants. Ils ont dit dans le passé que sous le gouvernement précédent, il y avait une politique maritime. Par exemple: à la fin des années 1979, la MIL avait construit des plates-formes de supermodules dans le golfe du Texas. Cela été un grand succès. Ils en ont construit 12. Ils sont devenus pas mal experts dans le domaine. Mais ils ont réussi malgré la concurrence internationale parce que le gouvernement

fédéral d'alors avait une politique maritime qui n'existe pas aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils sont arrivés avec une subvention qui avait aidé d'abord à obtenir ces contrats-là. Ensuite, une chose manque, le fait qu'on manque d'une politique maritime, c'est le fait que lorsque les supermodules sont construits par d'autres pays comme la Norvège, la Grande-Bretagne, qui sont dans le domaine, mais des pays scandinaves, c'est qu'il n'y a pas de tarif. La loi là-dessus est tellement vague qu'on peut avoir de la concurrence de l'extérieur d'une façon déloyale. Donc, le manque de politique précise fait que les entreprises canadiennes peuvent avoir de grandes difficultés à ramasser la plupart des contrats.

Pour revenir à l'amendement qui est proposé par notre collègue de Richelieu, quand on regarde l'amendement, on réalise que l'amendement manque de réalisme et je vais vous donner des raisons. Premièrement, pour construire les supermodules pour Terre-Neuve, les experts disent que les cinq sont obligés d'être construits simultanément, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas construits l'un après l'autre, il faut qu'ils soit construits tous ensemble. Et il m'ont dit qu'effectivement, même à travers le Canada, nous n'avons pas la capacité de les construire simultanément, parce que, depuis des années, dans les autres pays, la technologie a été améliorée et que nous n'avons pas cette même capacité. C'est un des facteurs qui jouent contre les entreprises canadiennes.

Deuxièmement, advenant que le gouvernement exigerait la construction des cinq modules, les supermodules pour Terre-Neuve, cela va coûter plus cher. Et dans l'entente avec le consortium international, que le gouvernement fédéral possède avec eux dans le moment, s'il y a des coûts additionnels, c'est le consortium qui sera obligé de payer les coûts additionnels. Si cela se produit, ils seront dans une camisole de force et obligés d'accepter les coûts additionnels. Le projet serait alors en grave danger et même, ils disent qu'ils se retireraient de l'entente.

Donc, pour ces deux raisons, il faut constater que notre collègue de Richelieu a voulu, de bonne foi, aider des entreprises canadiennes. Mais il faut être réalistes! Quand on arrive avec un amendement comme celui qu'il a proposé, il faut regarder les faits. On peut arriver avec des amendements totalement superflus, mais ils ne sont pas dans la réalité, cela ne nous dit rien. Et c'est le cas.

Ce qui m'oblige, madame la Présidente, en conséquence, à proposer:

Qu'on modifie l'amendement, en retranchant tous les mots suivants le mot «plate-forme», en les remplaçant par ce qui suit:

«précisent qu'il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire au progrès du projet.»

Ceci est appuyé par mon collègue, Fred Mifflin, le député de Bonavista—Trinity—Conception.